

**20241202\_DL\_03**

**OBJET : Débat d'orientations  
budgétaires 2025**

**Date de convocation :**  
22 novembre 2024

**Date de séance :**  
**02 décembre 2024**

**Date d'affichage :**  
12 décembre 2024

**Membres en exercice : 46**

**Membres présents : 21**

**Membres votants : 32**

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément à la loi*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :** Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur MASSET, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BLOCKLET, Monsieur GORRIEZ, Monsieur MAROTTE, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur DEFRANCE, Monsieur DECLE, Monsieur BEAUMONT, Madame POUPART, Monsieur GEST, Madame DELETRE, Madame LHOMME, Monsieur DELFOSSE

**Secrétaire de séance :**

**Pouvoirs :**

Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur WALIGORA  
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PARSIS  
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET  
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEMARCY  
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Monsieur PAYEN  
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DECLE  
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PENAUD  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Madame POUPART  
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT  
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

Le Président présente au Comité syndical le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires en vue de préparer le budget primitif de l'exercice 2025. Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 portant sur les règles relatives au DOB,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5722-1,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport du DOB,
- Vu le rapport de présentation du DOB de l'exercice 2025 concernant le budget principal et les budgets annexes,

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 080-258004365-20241212-DM03\_CS-DE



## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2025 est arrêté sur la base du rapport présenté par le Président et des modifications qui y ont été éventuellement apportées. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.